

CONDITIONS COMPLÉMENTAIRES APPLICABLES AUX PRODUITS TIERS (« TPP »)

TPP1. DÉFINITIONS

Outre les définitions figurant ailleurs dans le Contrat, les définitions suivantes s'appliquent au Contrat en ce qui concerne la vente de tout produit tiers identifié par l'abréviation « **TPP** » dans le Contrat.

Conditions complémentaires applicables aux Produits tiers : les conditions complémentaires applicables à un Produit tiers, y compris les contrats de licence utilisateur final (EULA), les conditions d'abonnement, les conditions d'utilisation des services, les politiques d'utilisation acceptable, les conditions d'assistance et de niveau de service, les mentions d'attribution et relatives aux logiciels open source, les conditions relatives au traitement des données ainsi que toute autre exigence imposée par le Fournisseur tiers concerné, telles qu'identifiées dans l'Annexe des Conditions complémentaires applicables aux Produits tiers et publiées aux adresses URL qui y sont indiquées (telles que mises à jour périodiquement par le Fournisseur tiers).

Produit(s) tiers ou TPP : tout produit ou composant d'un produit (y compris tout logiciel, contenu, donnée, service, API, bibliothèque, module complémentaire, SDK, outil, composant matériel ou autre élément) fourni ou concédé sous licence par un tiers et mis à disposition du Client par LAERDAL (par vente, livraison, lien, téléchargement ou tout autre moyen), identifié dans une Confirmation de commande, un Devis LAERDAL ou le Contrat comme « TPP » ou « Produit(s) tiers ».

Fournisseur tiers : le concédant, propriétaire, fabricant, distributeur ou fournisseur d'un Produit tiers.

TPP2. DOMAINE D'APPLICATION DES PRÉSENTES CONDITIONS COMPLÉMENTAIRES AUX PRODUITS TIERS

TPP2.1 Les présentes Conditions complémentaires applicables aux Produits tiers s'appliquent lorsque des Produits tiers sont fournis ou mis à disposition dans le cadre du Contrat.

TPP2.2 Les présentes Conditions complémentaires font partie intégrante du Contrat pour ce qui concerne les Produits tiers.

TPP2.3 En cas de contradiction entre le Contrat et les présentes Conditions complémentaires :

(a) pour les sujets ou questions concernant exclusivement le Produit tiers, les présentes Conditions complémentaires prévalent ; (b) pour toute autre sujet ou question, le Contrat prévaut. Chaque Commande constitue une offre du Client d'acheter des produits LAERDAL, y compris, le cas échéant, des Produits tiers. Lorsqu'une Commande comporte des éléments désignés comme Produits tiers, le Client propose de les acquérir sous réserve des documents constituant le Contrat. L'ordre de priorité des documents composant le Contrat concernant les Produits tiers est le suivant : (1) conditions signées (le cas échéant) ; (2) confirmation de commande ; (3) présentes Conditions complémentaires applicables aux Produits tiers ; (4) Conditions Générales de Vente.

TPP2.4 Dans les relations entre le Client et le Fournisseur tiers, les Conditions complémentaires applicables aux Produits tiers publiées par le Fournisseur tiers régissent notamment l'étendue de la licence, les modalités d'utilisation autorisées, l'assistance, les garanties et la responsabilité du Fournisseur tiers. Dans les relations entre LAERDAL et le Client, le Contrat demeure applicable pour le surplus.

TPP3. OBLIGATIONS DU CLIENT

TPP3.1 Le Client s'engage à respecter, et à faire respecter par ses sociétés affiliées, son personnel, ses prestataires et ses utilisateurs finaux, l'ensemble des Conditions complémentaires applicables aux Produits tiers qu'il commande, consulte ou utilise.

TPP3.2 Le Client ne doit pas, et ne doit autoriser aucun tiers à, accéder aux Produits tiers ou les utiliser autrement que conformément au Contrat et aux Conditions complémentaires applicables correspondantes.

TPP3.3 Lorsque les Conditions complémentaires applicables aux Produits tiers imposent des mentions d'information, des obligations d'attribution, des clauses de répercussion contractuelle ou l'acceptation par l'utilisateur final, le Client doit mettre en œuvre et maintenir ces exigences dans son environnement et/ou dans ses propres conditions contractuelles.

TPP3.4 Le Client doit signer, et veiller à ce que les utilisateurs concernés signent, tout contrat électronique, procédure d'inscription en ligne ou convention distincte qu'un Fournisseur tiers exige raisonnablement comme condition préalable à l'accès à un Produit tiers.

Le Client reconnaît que l'accès à un Produit tiers peut être subordonné à une telle acceptation et que LAERDAL n'est pas tenue de fournir le Produit tiers tant que cette formalité n'a pas été accomplie.

TPP3.5 Le Client est responsable de consulter périodiquement les Conditions complémentaires applicables aux Produits tiers aux adresses URL indiquées dans l'Annexe correspondante. Toute poursuite de l'utilisation d'un Produit tiers après l'entrée en vigueur d'une mise à jour de ces conditions vaut acceptation de cette mise à jour.

TPP4. RELATION AVEC LE FOURNISSEUR TIERS – ABSENCE DE RESPONSABILITÉ DE LAERDAL

TPP4.1 Les Produits tiers peuvent être soumis à des conditions contractuelles distinctes conclues entre le Client et le Fournisseur tiers, notamment celles mentionnées dans l'Annexe des Conditions complémentaires.

LAERDAL n'est pas partie à ces accords distincts, sauf indication expresse contraire.

TPP4.2 Sauf disposition expresse du Contrat, LAERDAL ne contrôle pas les Produits tiers et n'assume aucune responsabilité quant à leur fonctionnalité, disponibilité, sécurité, exactitude, exhaustivité ou mises à jour.

TPP4.3 LAERDAL peut transmettre au Client tout avis ou toute exigence émanant d'un Fournisseur tiers concernant les Produits tiers.

TPP4.4 LAERDAL agit uniquement en qualité de revendeur ou distributeur des Produits tiers et n'est pas autorisée à modifier, renoncer ou étendre les Conditions complémentaires applicables aux Produits tiers, ni à prendre un quelconque engagement au nom d'un Fournisseur tiers.

Toute fiche technique, brochure, déclaration ou autre communication relative à un Produit tiers est fournie uniquement à titre informatif et ne modifie en aucun cas les Conditions complémentaires applicables au Produit tiers concerné.

TPP5. GARANTIES ET EXCLUSIONS DE GARANTIE (PRODUITS TIERS)

TPP5.1 Tous les Produits tiers sont fournis « EN L'ÉTAT » et « SELON DISPONIBILITÉ ».

Toute déclaration ou garantie concernant les Produits tiers, outre les garanties légales obligatoires (garantie pour vices cachés relative aux produits vendus, garantie de délivrance d'un bien conforme aux prescriptions du contrat, garantie d'éviction), relève exclusivement des relations entre le Client et le Fournisseur tiers concerné.

TPP5.2 Sans préjudice de l'article TPP5.1, LAERDAL exclut, dans toute la mesure permise par la loi, toute garantie relative aux Produits tiers, qu'elle soit expresse, implicite, légale ou autre, y compris toute garantie implicite de qualité marchande, de qualité satisfaisante, d'adéquation à un usage particulier, de propriété ou d'absence de contrefaçon.

Si la responsabilité de LAERDAL était retenue à l'égard du Client au titre de Produits tiers, elle serait limitée dans les conditions visées à l'article TPP 11.

TPP5.3 Dans la mesure où cela lui est permis et selon des conditions commercialement raisonnables, LAERDAL répercutera au bénéfice du Client toute garantie ou indemnisation reçue du Fournisseur tiers concernant les Produits tiers. Le recours exclusif du Client en cas de défaut, de non-conformité ou de contrefaçon affectant un Produit tiers est celui éventuellement accordé par le Fournisseur tiers au titre des Conditions complémentaires applicables à ce Produit tiers.

TPP6. ASSISTANCE ET MODIFICATIONS

TPP6.1 Les obligations éventuelles de LAERDAL en matière d'assistance concernant les Produits tiers sont strictement limitées à ce qui est expressément prévu dans le Contrat.

Le Fournisseur tiers peut assurer directement l'assistance relative au Produit tiers concerné et LAERDAL

ne garantit aucun délai d'intervention ni de réponse concernant les Produits tiers.

TPP6.2 Le Client reconnaît que les Fournisseurs tiers peuvent modifier périodiquement les Conditions complémentaires applicables aux Produits tiers et que la version en vigueur de ces conditions, publiée aux adresses URL indiquées dans l'Annexe des Conditions complémentaires applicables aux Produits tiers (ou à toute adresse URL de remplacement désignée par le Fournisseur tiers ou par LAERDAL), fera foi et sera applicable. LAERDAL s'efforcera, dans des conditions commercialement raisonnables, d'informer le Client des modifications substantielles dont elle aurait effectivement connaissance. Toutefois, LAERDAL n'a aucune obligation de surveiller, pour le compte du Client, les sites internet des Fournisseurs tiers.

TPP7. INDEMNISATION EN CAS DE VIOLATION DES CONDITIONS COMPLÉMENTAIRES APPLICABLES AUX PRODUITS TIERS

Le Client indemniserait et garantirait LAERDAL (ainsi que ses sociétés affiliées) contre l'ensemble des pertes, dommages, réclamations, amendes, pénalités et coûts (y compris les honoraires raisonnables d'avocats) résultant de ou liés à la violation, par le Client (ou ses utilisateurs, sociétés affiliées ou prestataires), de toute Condition complémentaire applicable aux Produits tiers ou à toute utilisation abusive d'un Produit tiers, sauf dans la mesure où ces préjudices résultent d'un manquement de LAERDAL à ses obligations contractuelles.

TPP8. SUSPENSION ET RÉSILIATION PAR LE FOURNISSEUR TIERS

TPP8.1 Le Client reconnaît qu'un Fournisseur tiers peut suspendre, restreindre ou résilier l'accès du Client à un Produit tiers conformément aux Conditions complémentaires applicables audit Produit tiers, notamment en cas de non-respect de ces conditions par le Client ou ses utilisateurs.

TPP8.2 LAERDAL ne saurait être tenue responsable d'une telle suspension, restriction ou résiliation.

Les sommes versées par avance au titre du Produit tiers concerné ne sont pas remboursables en cas de faute ou inexécution du Client, sauf disposition contraire expressément prévue par le Fournisseur tiers.

TPP9. PROTECTION DES DONNÉES ET CONFIDENTIALITÉ

TPP9.1 Dans la mesure où un Produit tiers traite des données à caractère personnel, des informations confidentielles ou toute autre donnée réglementée du Client ou de ses utilisateurs finaux, les conditions relatives au traitement des données publiées ou imposées par le Fournisseur tiers (y compris tout accord de traitement des données, clauses contractuelles types ou instrument équivalent) régiront ce traitement dans les relations entre le Client et le Fournisseur tiers.

TPP9.2 Le Client est responsable de conclure directement avec le Fournisseur tiers tout accord de traitement des données requis et de réaliser toute évaluation des impacts liés aux transferts de données, à la sécurité ou aux risques fournisseurs exigée par la réglementation applicable relativement au Produit tiers concerné.

TPP10. CONTRÔLE DES EXPORTATIONS, SANCTIONS ET UTILISATIONS RÉGLEMENTÉES

Le Client s'engage à respecter l'ensemble des lois et réglementations applicables en matière de contrôle des exportations, de sanctions internationales, de commerce international et de lutte contre la corruption relativement aux Produits tiers, y compris toute restriction imposée par le Fournisseur tiers concernant les territoires, utilisateurs finaux ou usages autorisés du Produit tiers. Le Client ne doit mettre aucun Produit tiers à la disposition d'une personne ni l'utiliser à une fin interdite par ces réglementations ou par le Contrat.

TPP11. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ DE LAERDAL POUR LES PRODUITS TIERS

TPP11.1 Sans préjudice de toute autre limitation de responsabilité prévue au Contrat, la responsabilité totale cumulée de LAERDAL résultant de ou liée à un Produit tiers (qu'elle soit fondée sur la responsabilité contractuelle, délictuelle, y compris la négligence, la violation d'une obligation légale ou tout autre fondement juridique) ne pourra excéder les montants effectivement payés par le Client à LAERDAL pour ce Produit tiers spécifique au cours des douze (12) mois précédant l'événement à l'origine de la réclamation.

TPP11.2 LAERDAL ne pourra en aucun cas être tenue responsable des actes, omissions, défauts, indisponibilités, pertes de données, incidents de sécurité ou violations imputables à un Fournisseur tiers, sauf dans la mesure où une telle exclusion ou limitation de responsabilité est interdite par le droit applicable.

CONDITIONS COMPLÉMENTAIRES APPLICABLES AUX PRODUITS TIERS (« TPP »)

ANNEXE DES CONDITIONS COMPLEMENTAIRES APPLICABLES AUX PRODUITS TIERS

Les Conditions complémentaires applicables aux Produits tiers correspondant à chaque Produit tiers sont celles publiées par le Fournisseur tiers concerné aux adresses URL indiquées ci-dessous (ou à toute adresse URL de remplacement désignée périodiquement par le Fournisseur tiers ou par LAERDAL). Le Client reconnaît et accepte qu'en commandant ou en utilisant l'un des Produits tiers figurant ci-dessous, il accepte les Conditions complémentaires applicables au dit Produit tiers et s'engage à les respecter

- TruVent TruMonitor https://app.trucorp.com/eula.html?_gl=1*1ulqxi9*_ga*MTQ2OTcwMzAzNy4xNzYxODI1OTc0*_ga_P86VZ0373B*cze3NjE4MjU5NzQkbzEkZzAkdDE3NjE4MjU5NzQkajYwJGwwJGgw
- SimX <https://www.simxvr.com/terms-of-service/>
- SonoSim : <https://sonosim.com/terms-of-service>